

# Drôle de « Ripoublique... »



Un petit rappel de la fermeture où après avoir mis la pression sur nos députés respectifs fin Janvier, un dîner de travail au MEDDE avec Mme la Ministre Ségolène ROYAL, débouchait au dessert sur huit jours de chasse illégale aux oies, malheureusement sans les oies...

Preuve en est que quand il y a la volonté politique on s'assoit sur pas mal de choses...

En ce moment pour préparer l'ouverture, la plupart d'entre nous est aux petits et gros travaux d'entretien des huttes, des mares et de leurs abords.

Au cours de notre Assemblée Générale, je vous ai alerté sur le fait que l'Administration nous cherchait des poux. Le 20 Avril, lors d'une réunion programmée au siège de la DDTM à Amiens avec le nouveau directeur et après avoir essayé d'être diplomate, il a fallu sortir de nos gonds face à l'obscurantisme et le militarisme de certains hauts fonctionnaires et claquer la porte tout en menaçant d'actions sur le terrain.

Ce coup de gueule a eu le mérite de faire bouger les choses: 2 visites du directeur de la DDTM en Baie d'Authie Sud et chez nous ont permis de débloquer la situation qui a été suivie d'une enquête administrative sur le comportements de certains fonctionnaires. J'espère que ces démarches permettront de retrouver la sérénité pour ces types de travaux nécessaires à notre sécurité mais aussi à la biodiversité.

Le 22 Mars, l'UNACOM reçoit par accusé de réception une convocation du Conseil d'Etat concernant l'audience relative à notre premier recours qui se tient le 19 Mars (?) et oui incroyable, on vous convoque 3 jours après l'audience, difficile de défendre vos arguments si vous n'êtes pas là! Avec nos juristes nous avons déposé un recours sur le vice de forme et l'argumentation du Ministère, drôle de *Ripoublique*...

Il y a quelques jours, le même Conseil d'Etat, suite à un recours de la LPO, cassait les arrêtés d'ouverture de la Gironde pour 4 cantons limitrophes avec le DPM.

Cela ne sent pas bon pour nous car depuis bientôt 3 ans nous avons entrepris des études sur la nidification en Picardie Maritime pour essayer d'avoir des ouvertures communes sur la côte Picarde, études entreprises après plusieurs réunions au Ministère. La jurisprudence du Conseil d'Etat s'appliquera et nos 3 ans d'études feront pschitt...

Mais au fait, la LPO compte 400 salariés et 52% de ses aides publiques proviennent de l'Etat, dont en grande partie du MEDDE. Le Ministère subventionne les écolos pour se faire attaquer ensuite par ces derniers... avec l'argent du contribuable! Bizarre, bizarre! Drôle de *Ripoublique*!

Ce même Conseil d'Etat, suite à un de ses arrêtés, rend le courlis chassable en Février... cependant l'arrêté ministériel d'ouverture pris en 2013 nous le ferme le 31 Janvier! Que faut-il en penser? En Conseil d'Etat quand on perd, on nous impose la décision... quand on gagne on ne l'applique pas, cherchez l'erreur...

Il y en encore bien des choses que j'aurais envie de vous écrire, cela viendra peut-être en fonction de l'évolution des événements!

Le 8 Juillet nous serons finalement reçus par la Commission « oies » du groupe chasse à l'Assemblée, nous y serons! Sur quoi cela débouchera t-il? Affaire à suivre...

La défense de notre passion est un combat permanent et si nous voulons exercer cet art de vivre encore bien des années, n'oublions jamais que l'union fait la force... et il en faudra! Il me reste à vous souhaiter une bonne ouverture avec une saison un peu moins riche en bredouilles que la précédente.

Nicolas LOTTIN, président.

#### LES BREVES...

# M. DUMONT Vice-Pdt Conseil Régional

#### PAROLE D'ELU!

Invité à notre Assemblée Générale le 12 Avril 2014, le grand ami (?) des chasseurs, **Nicolas Dumont**, maire d'Abbeville et premier Viceprésident du Conseil Régional de Picardie, tenait les propos suivants devant 200 chasseurs : « *Depuis deux ans, au Conseil Régional, je ne vote plus les subventions sollicitées par Picardie Nature* ».

Bien, très bien... tout comme l'ensemble des chasseurs, je me réjouis de cette annonce ! Nous avons à nos côtés un élu qui affiche clairement ses positions et assume ses actes. « *Au moins un qui a des c... grosses comme ça !*» me glisse à l'oreille un responsable cynégétique assurément très réjoui d'entendre ces propos.

Mais qu'elle n'a pas été ma surprise, le 27 Avril 2015, de lire dans un grand quotidien régional picard, que le même Nicolas Dumont, cette fois avec la casquette de Président du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées, venait de signer en grandes pompes et avec un sourire très expressif, une convention de partenariat avec... Picardie Nature! Cet acte, dans le cadre du Parc Naturel Régional de Picardie Maritime a pour objectif de « préserver et de valoriser le patrimoine naturel du territoire, un volet très important du PNR qui pourra bénéficier des inventaires de Picardie Nature et de ses conseils pour des actions de protection ou pour des démarches juridiques dans le cadre des infractions à l'encontre de la protection de l'environnement » .

Voilà, tout un programme!

C'est encore ouvrir la porte pour nous pourrir la vie!

Un grand merci Monsieur Dumont... Au nom de tous les chasseurs de la Baie de Somme et de la région Picardie!

Les promesses ne valent donc qu'en période pré-électorale... et j'attends avec grande impatience ce que ce Monsieur va encore nous réserver dans les mois à venir!

Comment va-t-il se justifier auprès de ses électeurs « chasseurs » Abbevillois... et d'ailleurs?

Parole, parole, parole... vous n'avez pas oublié cette chanson!

Comme vous n'oublierez jamais dans quel camp se trouvent vos « vrais amis »...

**Dominique SALESSE** (l'empêcheur de tourner en rond!)

#### UN ADHERENT GENEREUX

Le Comité tient à remercier Monsieur Eric HAUTBOUT, d'avoir fait don d'une vingtaine de paires de cuissardes à l'association. Nous en faisons bien entendu le meilleur usage en les offrant notamment aux enfants ou à quelques vaillantes épouses de chasseurs désireuses de suivre leurs émérites « tartarins » dans les recoins les plus vaseux de la Baie...

Preuve en est, une fois encore, que les chasseurs ont du cœur et que certains sociétaires portent grand intérêt à la vie de l'association!





# Assemblée Générale 11 Avril 2015

( rapport et états d'âme du directeur!)



#### Parce qu'il ne faut jamais subir...

Une saison de chasse banale, dépourvue de belles migrations vient de tirer sa révérence. Une fois encore le compte n'y était pas... car quid de la chasse des oies en Février... si ce n'est un éternel recommencement et un arrangement de dernière minute pour les tirer durant 9 jours, alors que la migration a débuté... 2 jours plus tard!



Mais ayons toutefois l'honnêteté de remercier notre ministre Ségolène ROYAL de nous avoir accordé cette petite décade avec l'espoir d'obtenir dès l'an prochain un véritable plan de gestion pour poursuivre cette chasse noble, écologique et justifiée tout au long du mois de Février, alors que des exactions sont actuellement perpétrées sur les nids aux Pays-Bas... et maintenant au Danemark!

Et que dire de la fermeture du Courlis cendré au 31 Janvier... alors que le Conseil d'Etat nous a accordé le droit de le chasser jusqu'au 10 Février! Nous n'en resterons pas là et mettrons tout en œuvre pour faire réparer cette erreur au plus vite en alertant nos élus, nos parlementaires et bien entendu notre ministre... et le bon Dieu si nos revendications ne sont pas entendues! »

Pour préserver notre mode de vie au sein de la nature, chaque jour qui passe est ponctué de combats de tout ordre et l'association s'emploie corps et âme à défendre les acquis et à s'investir pour un avenir encore meilleur, mais il ne faut pas baisser les bras, jamais! Et pour ce faire nous avons besoin d'être soutenus: votre présence et votre engagement sans faille sont indispensables!

J'attends de vous tous que vous donniez constamment de la voix pour prouver au monde entier que notre association est la plus belle, la plus grande,, la plus vivante, la plus dynamique, en un mot: la perle de la chasse française.

Pour continuer d'écrire notre histoire et transmettre cette richesse unique à nos enfants nous avons le devoir de nous sublimer, de forcer le destin, sans jamais subir!



#### Info. flash!

A l'heure du bouclage de ce *Siffleur de la Baie de Somme*, nous venons d'apprendre que sur un recours de la LPO (notoirement et viscéralement antichasse), le Conseil d'Etat annule l'arrêté qui autorisait l'ouverture de la chasse des oiseaux d'eau au 1er Samedi d'Août dans les zones humides intérieures de 4 cantons de la Gironde, sous prétexte que les oiseaux n'ont pas achevé leur reproduction et que les oisillons sont encore dépendants début Août!

Encore une très mauvaise nouvelle, et pas que pour nos amis girondins!

A cela, vient s'ajouter la nomination (par notre ministre Mme ROYAL!) au

poste de *membre de la commission nationale du permis de chasser* de M. Michel METAIS, directeur retraité de la **LPO**...

La même **LPO** qui plaide pour **une période de chasse allant du 1er Septembre au 31 Janvier!**Preuve en est que mes éternels coups de gueule ne sont pas dus à mon sale caractère, mais qu'ils sont en réalité un appel à l'unité du monde de la chasse... pour que notre mode de vie ne disparaisse jamais!

Dominique SALESSE, directeur

# Le coup de gueule du grizzly!

S'il est un jour de l'année que tout chasseur de la Baie de Somme ne doit ignorer, c'est bien celui retenu pour participer à l'Assemblée Générale!

Or, il m'a semblé, le samedi 11 Avril 2015, au vu du nombre de sièges vides à l'intérieur du casino de Saint-Valery, que l'écrasante majorité des adhérents avait décidé de vaquer à d'autres occupations bien plus futiles que de s'inquiéter pour l'avenir de la chasse...

Je ne dis pas bravo aux 140 chasseurs présents, parce qu'il n'ont fait qu'honorer leur devoir, par contre **je dénonce avec véhémence** l'absence des 2238 autres (certains toutefois excusés pour des raisons légitimes: travail, santé...).

#### Ce comportement désinvolte et répétitif m'exaspère!

C'est d'autant plus inadmissible quand on est concessionnaire et qu'on a la chance et la responsabilité de disposer d'une hutte. **HONTE à eux!** 

Si le devenir de l'association ne les intéresse pas, j'attends d'eux qu'ils se manifestent et transmettent leur « privilège » à ceux qui s'investissent et soutiennent les actions mises en œuvre pour préserver notre précieux mode de vie!



J'ai mal pour la (petite) poignée de bénévoles qui consacre son temps libre et son énergie à défendre nos intérêts alors que d'autres ne daignent même pas bouger leur c.. ne serait-ce qu'une fois par an!

La grande et belle association de chasse de la Baie de Somme ne serait-elle pas devenue le fantôme de ce qu'elle était? Serait-elle désormais composée d'une bande de petits soldats sans arme et sans âme?

De plus, j'ai horreur d'entendre dire: « Je ne vais pas à l'AG parce que je ne peux pas m'y exprimer, tout est ficelé d'avance... ». Ces propos sont malveillants, calomnieux et inacceptables. Je ne les cautionnent pas. Je les dénoncent avec virulence et vais susurrer aux oreilles du Comité d'envisager des sanctions...

#### STOP, CA SUFFIT, REVEILLEZ-VOUS les gars!

Vous ne pourrez pas continuer longtemps à vivre votre passion (???) en ne comptant que sur les bras et la motivation des autres!

Je pense et j'espère que le feu sacré brûle toujours en vous, qu'il n'est pas prêt de s'éteindre et que vous continuerez à attiser les flammes jusqu'à votre dernier souffle...

Dominique SALESSE, directeur



Le Samedi 29 Août et le Dimanche 30 Août 2015,

la Mairie de Saint-Valery, en partenariat avec l'A.C.D.P.M Baie de Somme organise une **exposition sur la Baie de Somme et ses chasses**, à l'ancien Tribunal de Commerce de St Valery sur Somme.

Vous y découvrirez trois siècles de passion, des démonstrations de tailleurs de blettes, des techniques de naturalisation, mais aussi les différents types de chasse pratiqués dans notre estuaire... Présence de l'association «Blettes de Somme» et de nombreuses animations! Venez-y nombreux!

# Une légère baisse de nos adhérents.

Après plusieurs saisons au cours desquelles l'A.C.D.P.M Baie de Somme a connu une augmentation de ses effectifs (334 adhérents gagnés en 4 ans) nous avons perdu cette année 9 licences. Pour la saison 2014/2015, l'association est forte de 2398 chasseurs.

# Voici le montant des cotisations pour la saison 2015/2016 (qui n'a pas changé depuis 9 ans!) :

Concession de mare: 300€ Licence Hutte-Hutteau: 65€

Licence Botte: 50€

Jeune chasseur (1er permis) Botte: 25€ Hutte-Hutteau: 32€50

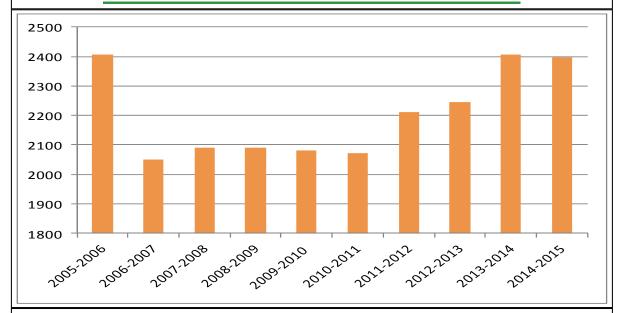
Licence temporaire: 15€ (valable pour 72 heures consécutives - 1 fois par saison)

A noter que pour la neuvième année consécutive le tarif des licences et des concessions ne changera pas ! Ceci s'explique par une gestion exemplaire de notre trésorier Mr Hédé Yves (photo ci-jointe) qui fait un travail de titan et ne compte pas son temps afin que votre association puisse perdurer et posséder des comptes sains.



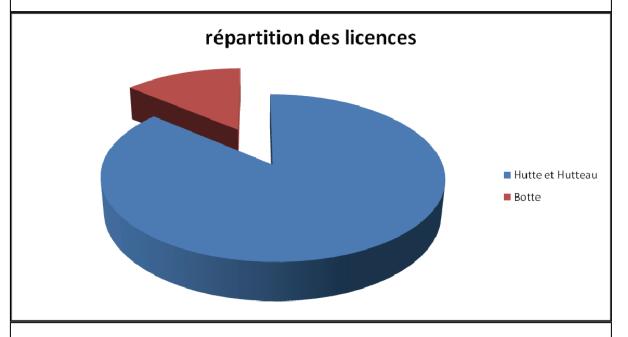
Vous pouvez observer sur les graphiques ci-dessous, l'évolution des effectifs entre 2005 et 2015.

#### Evolution des effectifs entre 2005 et 2015



Nous pouvons observer que nous sommes revenus aujourd'hui (à quelques adhérents près) à notre effectif de la saison 2005-2006. Ce graphique nous montre qu'il a fallu 7 ans pour y arriver. Connaissant toutes les difficultés économiques de ces derniers temps et l'âge moyen du chasseur qui ne cesse d'augmenter, nous pouvons être ravis que notre association attire toujours autant de passionnés.

## Répartition de nos adhérents 2014-2015



L'association dénombre cette saison 2398 sociétaires : sur ce total la licence hutte-hutteau compte 2069 adhérents dont 50 premiers permis.

Concernant la carte botte: 329 adhérents dont 9 premiers permis la possèdent.

# Inviter vos amis à passer plusieurs nuits en Baie de Somme : c'est simple !

Vous êtes nombreux à vouloir inviter vos amis au cours de la saison pour une partie de chasse et passer une nuit de migration en leur compagnie ou tout simplement leur faire découvrir les impressionnantes grandes marées.

C'est désormais possible: pour cela rien de plus simple! Depuis plusieurs années, l'A.C.D.P.M. Baie de Somme met à votre disposition une carte temporaire pour 3 jours consécutifs, valable une seule fois par an, au tarif avantageux de 15€.

Si celui-ci est conquis par notre territoire de 3000 hectares et souhaite revenir, il devra prendre une licence annuelle comme tous nos adhérents. Cependant les 15€ de la carte temporaire seront déduits sur présentation de celle-ci.

#### **Attention:**

- Cette carte n'est pas disponible le week-end de l'ouverture, mais seulement à partir du lundi... il faudra donc patienter un peu pour les invitations!
- Elle est exclusivement disponible au siège de l'association (permanence tous les samedis de 10h00 à 12h00 ou en semaine sur rdy au 03.22.60.68.57.



#### Chasser les limicoles en Février: le Conseil d'Etat le permet!

Début février 2012, nous décidons avec Joël de tenter le coup à la toile pour prélever quelques Courlis cendrés. En effet, une descente de la température nous est favorable. La plaine est gelée, les Courlis se nourrissent exclusivement dans l'estuaire. Mon ami se charge de préparer le matériel: la toile, le louchet, la paille et surtout sa caisse d'empaillés, une bonne quinzaine de Courlis naturalisés avec amour... par son épouse!



Après vingt bonnes minutes de marche, nous arrivons à notre brillant. Les empreintes de Courlis sont nombreuses et témoignent d'un bon emplacement. Un petit dos de sable fait l'affaire pour creuser et installer notre toile hors d'eau. A peine sommes nous allongés qu'un Courlis se pose droit devant nous, Joël le tue. Nous ne sommes pas bredouilles, c'est l'essentiel! Le soleil commence à se coucher et la température descend. Il gèle dorénavant. Février est encore le mois le plus froid de l'année. Mon binôme me raconte qu'il chassait en short les *avrillots* et se demande s'il n'aurait pas du créer une association des chasseurs de limicoles. Je lui réponds qu'il ne faut pas s'éparpiller, que l'ANCGE est notre association nationale et fait ce qu'elle peut avec ses modestes moyens.

Joël siffle, une grosse bande nous passe à proximité. Sept ou huit oiseaux décrochent, les pattes sorties comme de véritables trains d'atterrissage, la petite volée se pose. Immobiles, méfiants, les oiseaux observent nos empaillés. Après deux ou trois minutes, ils se mettent à *verroter*, nous prenons alors nos armes. Deux sont groupés de mon côté, nous tirons, trois Courlis de plus à notre tableau. Les oiseaux sont énormes, bien gras, l'un deux a encore de la bouse de vache à la base du bec comme témoignage d'un bon repas!

Mon collègue se livre à nouveau. « Nous interdire de chasser les limicoles en Février alors qu'ils remontent en avril, même le Conseil d'Etat nous permet de chasser en Février, on se fout vraiment de nous... Ou alors on troque la chasse de certains pour espérer préserver la chasse d'autres, ce n'est pas cela la défense de la chasse!! ».

Le froid commence à nous envahir, nous n'avons entendu aucune bande d'oies, mais nous sommes dorénavant entourés par des centaines de Courlis hivernants, au gagnage. Malheureusement, il est temps de partir car la marée ne pardonne pas. Comme tableau final, quatre Courlis de plus pour confectionner notre traditionnel pâté de l'année, ma fois ce n'est pas si mal!

Ce fut notre dernière sortie en Février, puisque cette année la chasse ferma le 31 janvier pour le Courlis Cendré sur le DPM alors que le Conseil d'Etat français nous l'autorise jusqu'au 10 Février.

J'ai volontairement censuré les commentaires de Joël, je pense que vous comprendrez pourquoi...

Jérôme Cressent



#### Film documentaire sur les chasses de la Baie de Somme

#### Baie des songes :

A bord du canoë en bois de Michel Quinejure, enfant de la Baie, nous naviguons d'un banc de sable à un autre, à la rencontre des solitaires de la baie qui vivent de la chasse, de la pêche et de toutes sortes de cueillettes. Des films de famille, un carnet de bord d'époque, viennent rythmer les souvenirs en noir et blanc de fêtes de la mer ou de vacances en Baie dans les années 1950 et 1960, comme un songe.

#### **Chasseurs sur une île flottante:**

La Baie de Somme est le paradis des chasseurs au gibier d'eau. Les rites d'initiations se transmettent de grand-père en petit-fils comme un passage obligé vers l'âge adulte. Ici, la hutte souvent donnée en héritage par le clan élargi de la famille, est le dernier territoire à protéger. Face aux oiseaux migrateurs, les chasseurs inventent toutes sortes de stratégies pour les attirer. Enterrés sous des toiles, muchés dans le sable, dans les cercueils qu'ils transportent sur des roulettes ou dans des huttes qui flottent au gré des marées, les hommes des sables semblent appartenir à un autre monde peuplé de petite îles flottantes.



Ces deux films sont disponibles au siège de l'association au prix de 20€ (les deux).

### Maître Renard, par l'odeur alléché...

Malgré un travail minutieux et acharné de notre piégeur et tireur d'élite Claude Delory, les *Goupils* viennent encore régulièrement visiter la Baie à la recherche d'une cane bien grassouillette comme bon repas.

Vous avez été plusieurs à nous faire part de l'hécatombe dont vos appelants ont été victimes dans certains secteurs, mais sachez qu'avec Claude et le Lieutenant de Louveterie Marc MOUCHARD, nous mettons tout en œuvre pour lutter contre cet indésirable prédateur au cœur de notre territoire!

Mais cette tâche n'est pas évidente car la Baie est entourée de centaines d'hectares de marais non chassés et non piégés!

Un paradis pour cette espèce qui peut proliférer tranquillement ...

#### Ces quelques petits conseils peuvent être bien utiles:

- ⇒ Si vous découvrez un terrier aux abords d'une digue ne vous approchez surtout pas et appelez l'association le plus vite possible.
- ⇒ Dans les secteurs sensibles, n'attachez pas « à douve ».
- Attachez vos cages sur piquet à l'aide d'une simple corde, cela évitera qu'il parte avec la cage et votre chanteuse.
- ⇒ Utilisez des cages avec de très petites mailles.
- ⇒ Pensez surtout à « veiller » sérieusement et à être attentif à la moindre alerte émise par vos appelants (on ne dort jamais à la hutte, c'est bien connu!).

Cette photo prouve que le sympathique renard ne mange pas que des fruits et des mulots, comme on veut bien souvent nous le faire croire...



Crédit photo Mr Jacques Vienne

# La hutte pédagogique

Comme tous les ans voici le bilan détaillé de la hutte pédagogique. Celle-ci a accueilli 312 chasseurs chevronnés ou novices lors de 104 nuits. Ces chasseurs, issus de 19 départements, ont découvert, grâce à notre installation, un mode de chasse particulier et traditionnel.

89 becs plats y ont été prélevés.

Dans ce tableau, il y a : 52 sarcelles, 9 souchets, 9 siffleurs, 6 pilets, 4 colverts, 3 chipeaux et 6 oies. Pour une saison moyenne comme celle-ci, le tableau reste correct.

Je voudrais remercier tous les voisins pour leur politesse et leur gentillesse (ils se reconnaitront) avec les personnes qui fréquentent la hutte pédagogique. En effet, un petit bonjour de votre part ou une petite discussion avec eux leur fait toujours plaisir et grâce à vous, l'image du chasseur de la Baie de Somme est excellente dans toute la France.



Dès aujourd'hui vous pouvez découvrir la hutte pédagogique de la Baie de Somme. (réservation obligatoire au minimum 3 semaines à l'avance au 03.22.60.68.57)

# Les sorties « jeunes chasseurs »

La Baie ne pardonne pas, ainsi l'Association organise tous les ans pour ses nouveaux adhérents qui le demandent, une sortie d'une demi-journée de formation aux risques de la Baie.

De ce fait, le guide expliquera le phénomène des marées, la dangerosité des courants, des sables mouvants et les heures à respecter pour ne pas se faire piéger par la mer.

De plus, pour les non initiés au règlement intérieur de l'association, les grands points vous seront détaillés et expliqués. Afin que tout chasseur « nouveau » ou « ancien » puisse pratiquer sa passion tranquillement dans le plus grand respect des autres car c'est aussi ça l'esprit de la Baie!



« nouveaux » chasseurs en formation au mois d'août

#### Venez découvrir l'A.C.D.P.M autrement

Vous connaissez notre site internet, notre page Facebook, nous avons désormais une chaîne You tube. A l'heure actuelle un seul film sur la hutte pédagogique est disponible mais d'ici quelques mois d'autres films viendront s'y ajouter.

Tous ces éléments permettent d'informer nos adhérents en temps réel, de communiquer et de pouvoir partager notre belle passion. N'hésitez pas à venir consulter régulièrement tous ces moyens de communication, de nous envoyer vos différentes questions, remarques ou encore informations.







#### Nos moyens de communication :

Site: www.acdpmbaiedesomme.com E-mail: acdpm.baiedesomme@orange.fr Page Facebook: Acdpm Baie de Somme You tube: Acdpm Baie de Somme

# Il ne faut jamais être trop prudent!

Amis sauvaginiers, souvenez-vous de la nuit du Dimanche 13 Décembre 1981, où une tempête effroyable a frappé notre estuaire... prenant la vie de 4 chasseurs de la Baie de Somme qui étaient malheureusement à la hutte ce soir là! De ce fait, à partir de la saison 1982-1983 la préfecture rendit obligatoire plusieurs dispositifs de sécurité dans nos 160 huttes (Article 29 du règlement intérieur).

#### Voici quelques rappels:

- ⇒ chaque hutte devra posséder en permanence des cartouches fusées d'alarme en bon état.
- ⇒ Les huttes fixes devront avoir un mât de secours obligatoire.
- ⇒ Les huttes flottantes devront avoir des gilets de sauvetage en nombre égal à celui des chasseurs présents dans la hutte.

Amis concessionnaires, tous ces dispositifs sont obligatoires dans les huttes afin qu'un tel drame ne se reproduise jamais. De plus, nous vous conseillons (ce n'est pas obligatoire) à partir de cette année, de mettre dans votre installation un détecteur de monoxyde de carbone pour éviter tout accident lié à un chauffage défectueux.

On n'est jamais trop prudent! Ce sera peut être votre père, votre frère ou un ami que vous protégerez efficacement avec tous ces dispositifs de sécurité.

La vie est bien trop belle... protégeons-là!









#### Rando-Nature en Somme

#### Notre chasse est un mode de vie!

NON, Rando-Nature en Somme n'est pas une association « écolo anti-chasse » bien au contraire elle a été créée pour faire connaître la chasse, nos pratiques et notre mode de vie au grand public! Loin de nous l'idée d'amener « chés touristes ou chés écolos din l'baie pour vous em... »

On occupe le terrain de manière judicieuse, on porte les vraies valeurs de la chasse et ça ne coûte pas 1 euro aux chasseurs! Nous sommes fiers d'être chasseurs et il n'y a aucune raison de se cacher... bien au contraire!



Rando-Nature en Somme se veut être le maillon fort de la partie communication du monde de la chasse. Elle est extrêmement bien épaulée par l'ACDPM Baie de Somme et n'a pas a rougir de son positionnement et de ses résultats.

#### Notre bilan d'activité de 2014 fait beaucoup d'envieux:

- ⇒ 13899 adultes et scolaires accueillis et encadrés lors des 556 sorties proposées.
- ⇒ 15 guides nature dont 3 animateurs permanents.
- ⇒ 11 thèmes de sorties différents.
- ⇒ 1 local accueillant sur le port de St Valery.
- ⇒ 1 site internet avec réservation et paiement en ligne.
- ⇒ 30 000 brochures distribuées aux touristes...

Par ailleurs, je me félicite de l'arrivée de deux nouveaux guides au sein de notre association: Laurie Ramette (permanente) et Sandrine Lottin (vacataire) avec lesquelles nous pourrons toucher un public encore plus large.

Dès la rentrée, notre champ d'action va s'étendre considérablement par la signature de différentes conventions avec les communes de St Valery sur Somme et de Cayeux sur Mer, de quoi prouver encore que la chasse en Baie de Somme est un aspect fondamental des valeurs traditionnelles et culturelles que nous portons!

Dominique SALESSE, Président



# Les points de vente de l'association.

Un ami vous téléphone à la dernière minute pour vous inviter à passer la nuit avec lui, mais hélas vous n'avez pas encore pris votre carte de Baie!

Aucun problème: l'A.C.D.P.M Baie de Somme forte de ces 11 points de vente qui peuvent vous proposer une licence tous les jours et à toute heure (dans la limite du raisonnable!). Ainsi vous pouvez la retirer en début de soirée dans un café ou au cours la journée dans une armurerie ou un restaurant.

A noter que ces points de vente sont bénévoles alors soyez polis (même quand il y a un peu d'attente) et n'hésitez pas à boire un petite verre (avec modération) ou vous procurer une nouvelle boîte de cartouches à essayer avant la « grosse nuit » de l'année!

# Attention: le paiement par carte bancaire n'est pas accepté! Les licences temporaires et les licences 1er permis sont exclusivement délivrées au siège de l'association.

<u>Armurerie</u>: Delory Claude (03.22.30.23.69/ Friville-Escarbotin), Delory Christian (03.22.60.82.05/ Saint-Valery), Griffon David (03.22.30.39.18/ Abbeville), Pillon Philippe (03.22.24.29.58/ Abbeville), Quillent Fabien (03.22.24.22.46/ Abbeville).

<u>Bar et Tabac</u>: Chti'Cœur (03.22.60.87.60/ Pendé), Café PMU (03.22.27.81.42/ Le Crotoy), Marchand Jacques (03.22.28.32.10/ Ponthoile), Tondellier Hubert (03.22.28.85.05/ Saint Riquier).

**Restaurant**: L'Auberge de la Marine (03.22.27.92.44/ Le Crotoy)

**Boulangerie**: Laurent Deen (03.22.60.87.65 / Sallenelle)

# **Quelques nouveautés aux couleurs de l'association :**

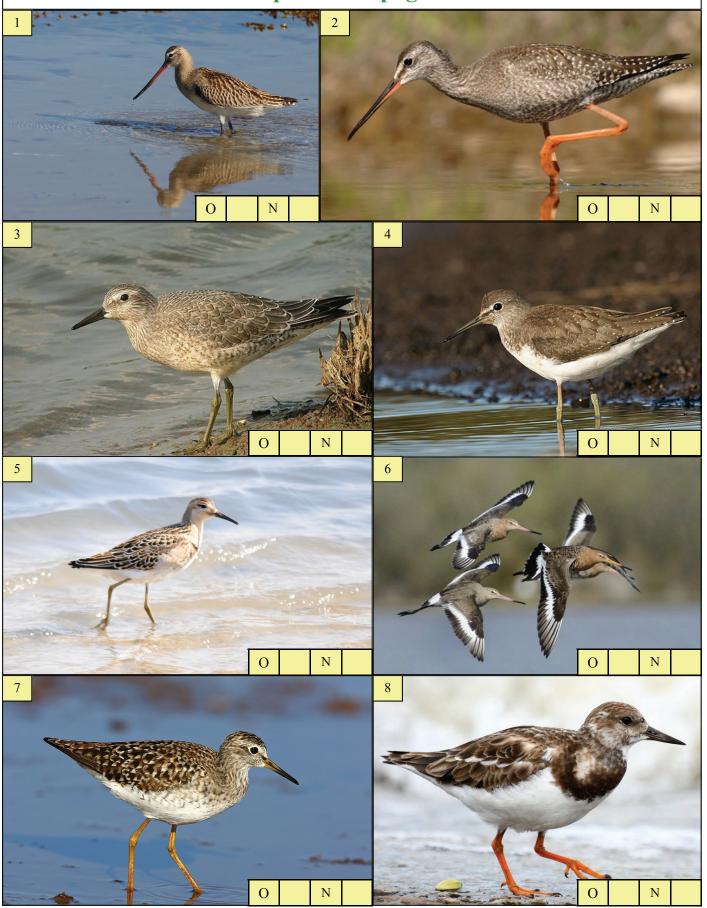
Depuis peu votre association en partenariat avec Gabion Unlimited, met en vente un nouveau Sweat à capuche et une nouvelle veste zippée en plus de nos précédents gadgets :

Tarifs:

1) Sweat à capuche noir ou vert = 30€ Casquette noire ou verte = 5€ 2) Veste Zippée verte = 35€ Briquet tempête = 5€ Autocollant = 1,50€ Porte-clefs : 3,50€ Bonnet = 10€



# Petit Quizz : Ces différents limicoles sont-ils chassables ? (veuillez cocher la case « O » pour oui ou « N » pour non Réponse à la page 15



#### Réponse au quizz de la page 14:

1) Barge rousse, espèce chassable 2) Chevalier Arlequin, espèce chassable 3) Bécasseau Maubèche, espèce chassable 4) Chevalier Cul Blanc, espèce protégée 5) Chevalier Combattant, espèce chassable 6) Barge à queue noire, espèce en moratoire 7) Chevalier Sylvain, espèce protégée 8) Tournepierre, espèce protégée

## Fiche de prélèvement pour les limicoles

Fiche de prélèvement pour les limicoles/ saison 2015-2016 A retourner Obligatoirement à l'association avant le 1er Mars A.C.D.P.M Baie de Somme BP 10006 80230 St Valery sur Somme Tel : 03-22-60-68-57 ou acdpm.baiedesomme@orange.fr	Espèces/ Mois	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
	Courlis Cendré							
	Courlis Corlieu							
	Barge Rousse							
	Chevalier Gambette							
	Chevalier Aboyeur							
	Vanneau Huppé							
	Maubèche							
	Huîtrier Pie							
	Pluvier Doré							
	Pluvier Argenté							
	Bécassine Sourde							
	Bécassine de Marais							
	Autres							_

Pour un total de 2400 chasseurs, seulement 34 carnets de prélèvement « Limicoles » ont été enregistrés: nous avons ainsi pu comptabiliser 841 oiseaux prélevés!

Cet état de prélèvement nous est imposé par le nouveau bail et le nombre d'exemplaires retournés est ridicule... Il ne faudra pas se plaindre quand on nous enlèvera encore quelques espèces de la liste des limicoles chassables!

Il est capital de connaître les prélèvements effectués afin d'avoir des arguments irréfutables pour combattre les prochaines attaques de nos détracteurs!

Les limicoles sont l'essence même de la chasse du gibier d'eau sur les lots des ACDPM, et pourtant peu de monde s'y intéresse réellement. On comprend donc mieux pourquoi le Courlis cendré (et d'autres limicoles d'ailleurs) a été oublié dans la liste des espèces que nous pourrions chasser en Février alors que le comité ORNIS y est favorable et que le Conseil d'Etat nous y autorise! Navrant et révoltant.

En 2014, à Paris, lors des *Etats Généraux de la Chasse au Gibier d'Eau* (qui à mon avis n'ont pas servi à grand-chose!), j'ai personnellement demandé au directeur de la Fédération Nationale des Chasseurs d'intervenir... mais on a gentiment botté en touche sous prétexte que la notion de dérangement des espèces... et blabla... et blabla, mais vous connaissez la suite!

Voilà, comme vous le constatez régulièrement, les années passent et on nous demande de plus en plus... pour chasser de moins en moins... Cependant il faut jouer le jeu de manière à ne jamais rien regretter et ça finira bien par payer un jour!

En attendant l'ACDPM Baie de Somme compte sur vous pour ne pas disparaître!

Olivier BUFFET, Vice-président

# Notre territoire s'agrandit



Mollières de Boismont

Digue Crevée

Réserve de Valicourt

#### Enfin une bonne nouvelle!

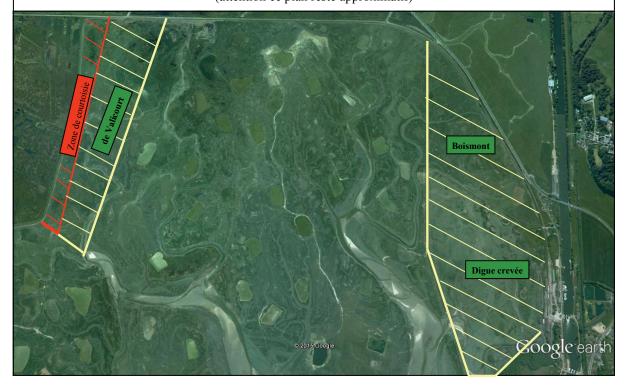
A l'occasion du renouvellement du bail de chasse (2014-2023) nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre territoire avait intégré la « réserve de Valicourt », les Mollières dites « de Boismont » et la renclôture du Mollenel (mollières de la digue crevée) comprenant la nouvelle concession de M. GALLEMANT... que du bonheur!

Ces zones ouvertes à la chasse feront à n'en pas douter le bonheur des chasseurs à la botte qui pourront traquer bécassines, courlis, vanneaux et autres becs plats à l'occasion...

Concernant l'ancienne réserve de Valicourt, une bande d'environ 70m depuis le pied de la digue sera interdite à la chasse. Cette « zone de courtoisie » est mise en place à l'initiative du Conservatoire du Littoral, pour un meilleur partage de l'espace avec les touristes empruntant la digue Helluin.

Ci-dessous les nouveaux territoires en jaune (« réserve de Valicourt » à gauche, « digue crevée et Boismont » à droite). Le trait rouge indique la « zone de courtoisie », il est interdit de chasser à l'intérieur de celle-ci.

(attention ce plan reste approximatif)



# **Les micro-mares**

Après plusieurs années de démarches administratives (épuisantes!) nous avons enfin eu l'autorisation de restaurer une partie des micro-mares créées en 2007 (qui en avaient réellement besoin).

En effet, au gré des marées, des tempêtes et de la végétation envahissante, certaines d'entre elles avaient bien triste mine.

Ainsi une trentaine de nos anciennes créations ont été remises en état sur 4 secteurs différents (zones matérialisées en rouge sur la carte ci-dessous).

Les chasseurs à la botte vont pouvoir cet été y apercevoir bon nombre de limicoles et cet hiver quelques canards, qui avaient quitté depuis peu les lieux à cause de la végétation dense réduisant ainsi leurs zones de gagnage et de repos.

De plus, nous avons eu cette année l'autorisation de restaurer la cession 2008 se situant entre le « Cap Hornu » et le « Bois Houdant ». Les travaux débuteront d'ici peu, rajeunissant ainsi le milieu, tout en améliorant la capacité d'accueil du site pour les oiseaux migrateurs.

**Olivier Bouchard** 





# Prélèvement: Saison 2014/2015



Nombre de huttes: 160

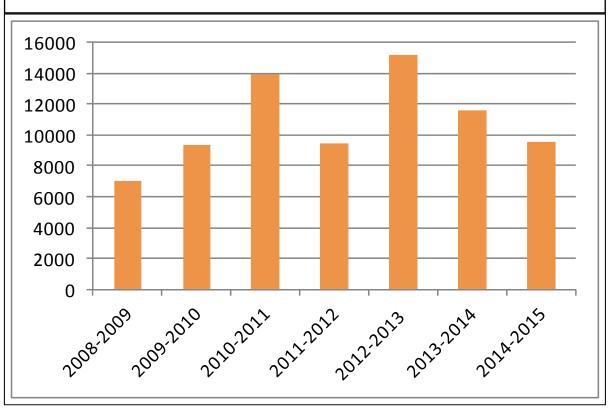
Nombre de cahiers rendus : 160 Nombre de nuits huttées : 11836

Nombre de fusils : 19231

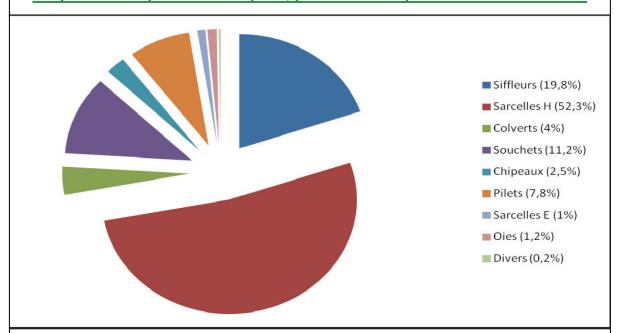
Nombre d'anatidés prélevés : 9598

Espèce / Saison	2013/2014	2014/2015		
Siffleur	3707	1896		
Sarcelle d'hiver	5494	5016		
Souchet	1015	1076		
Pilet	735	751		
Colvert	311	382		
Chipeau	190	239		
Oies	46	115° 22'		
Sarcelle d'été	79	98		
- Milouin	14	15		
Divers	42	10.		
Moyenne BP/hutte	72,70	59,98		
Moyenne BP/nuit	0,94	0.81		
Moyenne BP/fusil	0,57	0,50		

# Evolution des prélèvements d'anatidés entre 2008 et 2015



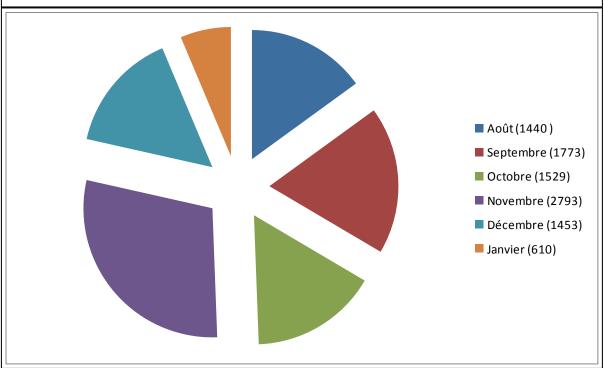
#### Proportion des prélèvements par types d'anatidés pour la saison 2014-2015

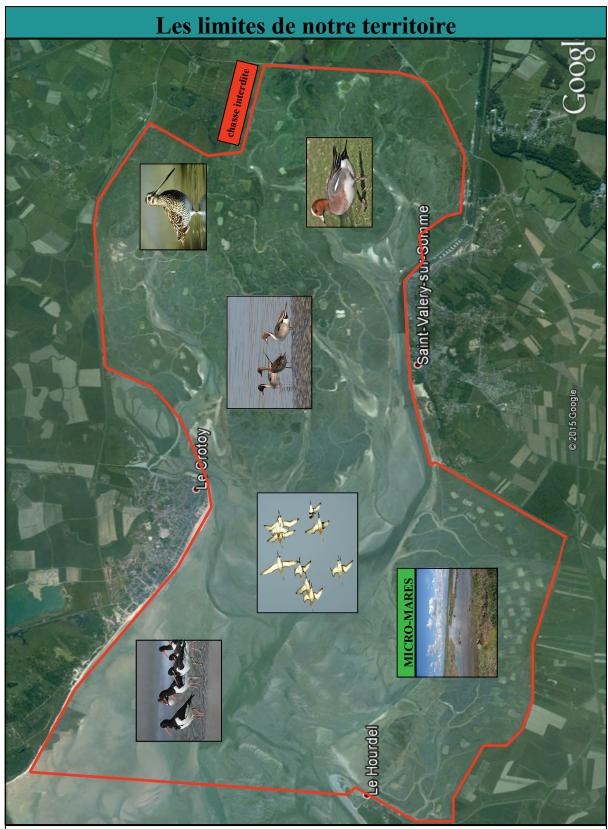


#### Comparaison entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015 :

- ⇒ 461 nuits en moins
- ⇒ 909 fusils en moins
- ⇒ 2035 gibiers prélevés en moins
- ⇒ 69 oies en plus
- ⇒ Une moyenne de gibier par hutte qui baisse de 12,72 pièces
- ⇒ Une moyenne de gibier par nuit de hutte qui baisse de 0,13
- $\Rightarrow$  Une moyenne de gibier par fusil qui baisse de 0,07

#### Proportion des prélèvements par mois







ACDPM Baie de Somme 1er étage de la mairie BP 10 006 80230 St Valery Sur Somme Tél/Fax : 03-22-60-68-57

> E-mail : acdpm.baiedesomme@orange.fr Site internet : www.acdpmbaiedesomme.com